

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/72
1^{er} décembre 1999

(99-5259)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

Déclaration de S.E. M. Kingsley C.A. Layne Chef de délégation Ambassadeur auprès des Nations Unies et Représentant permanent auprès de l'OEA

J'ai le plaisir de vous transmettre les salutations de M. John Horne, Ministre du commerce et de la consommation de Saint-Vincent-et-les Grenadines et actuel Président du Groupe ACP, qui ne pourra malheureusement pas assister à cette réunion.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est un petit État insulaire vulnérable, membre de la Communauté des Caraïbes et de l'ensemble plus large des petites économies. En pratique, il est aisé de ne pas prêter attention aux intérêts de ces petits États, tout en exprimant l'intention de les soutenir et en se disant préoccupé par leur situation.

Ma délégation est parfaitement consciente des nombreux inconvénients découlant des déséconomies d'échelle dans des domaines vitaux comme l'administration, le développement des infrastructures, les transports, la commercialisation, la capacité d'attirer et de retenir du personnel hautement qualifié et l'accès aux marchés mondiaux. En outre, à cette vulnérabilité économique s'ajoute la vulnérabilité géographique des États insulaires, qui sont notamment exposés aux catastrophes naturelles et écologiques dues aux ouragans, à l'activité volcanique, à la fragilité des zones côtières, à la forte densité démographique et au déboisement, autant de phénomènes dont l'ampleur aggrave les incidences.

Si nous aspirons et sommes résolus à nous intégrer pleinement au système commercial multilatéral, c'est que nous avons pris conscience du fait que, comme l'a indiqué le Président Clinton à l'occasion du cinquantième anniversaire du système en mai 1998, "la mondialisation n'est pas un choix de politique, c'est un fait". Par conséquent, la mondialisation ne devrait pas exclure ni marginaliser des pays ou des groupes de pays.

Depuis notre arrivée à Seattle, sur le chemin du Centre de conférences, nous faisons souvent l'objet d'attaques "amicales" de la part de manifestants qui tentent d'appeler notre attention sur la futilité de ces réunions. Ils représentent des groupes dont les intérêts sont très divers et ce qu'ils ont à dire n'est pas sans rapport avec nos discussions.

Alors que nous engageons le premier cycle de négociations depuis l'établissement de l'OMC, institution fondée sur des règles et dotée d'un Organe de règlement des différends puissant, Saint-Vincent-et-les Grenadines ne comprend que trop bien la nécessité pour l'Organisation de montrer un visage humain. Nous pensons que le développement concerne l'homme et que les règles sont destinées à servir le genre humain et non l'inverse.

Selon nous, c'est avec le grand combat sur la banane que l'on a pu tester pour la première fois l'aptitude de l'OMC à régler les différends entre superpuissances économiques. Saint-Vincent-et-les Grenadines est l'un des producteurs des îles Windward qui, de même que plusieurs autres pays ACP producteurs, ont été les malheureuses victimes dans cette affaire.

À notre avis, cela montre très clairement qu'il est nécessaire d'accorder un traitement spécial et différencié aux petites économies vulnérables dans le cadre de l'OMC. Nous nous efforcerons de faire en sorte que les négociations que nous entamons lors de cette Conférence ministérielle portent comme il convient sur les dimensions du commerce touchant au développement dans les petits États vulnérables.

Dans notre pays, nous avons également fait l'objet de protestations bruyantes, la question étant de savoir quels avantages nous tirions de notre participation à l'OMC puisque celle-ci se révèle totalement insensible aux besoins des petits pays en développement. Plus de 40 000 personnes, sur une population totale de 120 000 habitants, ont envoyé aux législateurs des lettres dans lesquelles ils exprimaient leurs craintes quant à l'avenir de notre pays si le secteur de la banane devait brusquement être détruit. Ces protestations se sont intensifiées lorsque le gouvernement s'est montré résolu à prendre des mesures autoritaires contre les cultures commerciales de remplacement illicites, conformément à ses engagements internationaux. Saint-Vincent-et-les Grenadines est déterminée à être un participant viable et responsable du système commercial international.

Nous sommes d'avis que les règles et les procédures suivies par l'OMC en matière de règlement des différends devraient être transparentes, équitables et au-dessus de tout soupçon. Des normes inimaginables dans la jurisprudence nationale ne devraient pas être tolérées dans les procédures de règlement des différends. Les juges et les présidents des instances devraient être choisis avec le soin méticuleux et le souci d'équité qui sont la norme dans les affaires de cette nature au niveau national. Les parties dont les intérêts sont directement en jeu ne devraient pas être exclues des réunions lors du règlement des différends.

Nous avons été sensibles aux moyens mis en œuvre pour préparer cette réunion de manière intensive. La "Semaine de Genève" organisée à l'intention des Membres de l'OMC n'ayant pas de représentation à Genève nous a été très utile et nous remercions le Directeur général des efforts qu'il a déployés à cet égard. Cela accroît nos chances de placer les questions de développement au cœur des négociations à venir.

Il est également nécessaire que les pays développés fournissent une assistance technique accrue afin que les pays en développement acquièrent la capacité de récolter les fruits de la mondialisation, grâce à une mise en œuvre intégrale des Accords du Cycle d'Uruguay.

La Communauté des Caraïbes a fait beaucoup d'efforts pour préparer cette réunion de façon conjointe. Saint-Vincent-et-les Grenadines s'associe par conséquent à toutes les positions exprimées par chacun des pays appartenant à cette communauté.
